

SIGNALISATION TEMPORAIRE DE CHANTIER

Mis à jour 05/2025

Public ciblé

- Tous publics.

Prérequis

- Compréhension orale et écrite de la langue française.

Modalités d'inscription

- Préinscription en ligne :
 - Télécharger la fiche "candidature / positionnement" via le site internet
 - www.campusverdazur.fr

Modalités de sélection

- Avoir les pré-requis demandés et avoir effectué les modalités d'inscription.

Formateur(s)

- M.Franck MARINO.
- M.Joël ALEXANDRE.
Formateurs habilités et expérimentés

Validation des acquis

- Attestation de compétences, preuve éligible comme activité significative pour un dossier VAE.

Financement

- Financement par le particulier ou par l'entreprise
- Financement possible sous condition par VIVEA pour les gérants d'entreprise.

Votre statut

- Aucun changement au statut initial.

Durée

- 2 jours soit 14h.

Dates

- Voir Calendrier de formation sur www.campusverdazur.fr.

Tarif

- 350 €.

En adéquation avec l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963, pour garantir la sécurité des salariés de l'entreprise travaillant sur le chantier et celle des usagers automobilistes, deux roues et piétons, il est impératif de mettre en place une signalisation temporaire de chantier avant même de commencer des travaux sur route ouverte à la circulation, en bordure de chaussée, en rase campagne, sur les trottoirs en ville ...

L'OBJECTIF

Être capable de mettre en place une signalisation de chantier.
Être capable d'évaluer les risques liés à la situation et à l'environnement de travail (rond-point, 2x2 voies, croisement proche, brouillard...).

POURQUOI DÉVELOPPER SES COMPÉTENCES?

- Acquisition, actualisation et maintien des compétences ;
- Adaptation au poste de travail ;
- Pédagogie active : interactivité et opérationnalité en salle et/ou sur le terrain, étude de cas, diaporama, échanges de pratiques, livret de formation et contenus pédagogiques papiers et/ou multimédias ;
- Individualisation dans la conception et l'élaboration des contenus pour les demandes en intra ;
- Accompagnement personnalisé pour les personnes en situation du handicap.
- Aide au maintien dans l'emploi des salariés ;
- Acquisition de nouveaux marchés pour les chefs d'entreprises.
- Permettre aux entreprises de rester compétitives.

Venez découvrir nos stages courts sur notre site internet

 www.campusverdazur.fr



LE CONTENU DE LA FORMATION

Connaitre et appliquer les règles de balisage temporaire de chantier sur le domaine routier :

- Appréhension des fondamentaux du code de la route relatifs à la signalisation de chantier ;
- Identification et connaissance de la signalisation ;
- Règle élémentaire en matière de signalisation ;
- Modalités de mise en place de la signalisation de chantier.

Savoir réaliser un balisage répondant à la réglementation et respectant les normes de sécurité :

- Identification des différentes catégories de signalisation ;
- Utilisation des différents panneaux de signalisation ;
- Modalités d'installation de la signalisation temporaire ;
- Réalisation de différentes situations de signalisation de chantiers, selon l'environnement et les moyens à disposition.

LES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Interactivité et opérationnalité : document écrit remis à chaque participant, diaporama, travaux pratiques d'application et de mise en situation, étude de cas, échange de pratique, ressources pédagogiques sur clé USB, matériel et outils de type remorque de signalisation et/ou panneaux de signalisation.

LES MODALITÉS D'ÉVALUATION

A la fin de la formation une évaluation des acquis des stagiaires sera assurée par la complétude encadrée d'une grille en auto-évaluation au début et en fin de formation permettant à chaque participant de mesurer la progression de ses acquis à l'issue de la formation, soumise à validation finale du formateur.

La formation se clôture dans le cadre de notre démarche qualité par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire et par une évaluation à froid auprès de l'entreprise afin d'apprécier l'impact de la formation.

Une attestation de stage et des acquis sera établie et envoyée à l'issue de la formation.



Taux de satisfaction : 97%

Année 2023-2024

(Toutes formations "Gestion des risques" confondues)

Contactez nous !

CAMPUS VERT D'AZUR

Service Stages Courts

88, Chemin des Maures - 06600 ANTIBES

Tél : 04 92 91 02 33

E-mail : cfppa.antibes@educagri.fr

Site web : www.campusvertdazur.fr

